

Conseil Municipal 01.02.2023

Remarques et questionnements de Valérie Fraux représentante Pornichet C'est Vous (PCV)

Délibérations

1. Délégation de service public – Ports de Pornichet – Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux – *page 2* (Rapporteur Monsieur SIGUIER)

Obligation légale pour relancer le processus de concession de Service Public (DSP). PCV n'a pas de représentant à la commission et n'est pas informée du nouveau projet à soumettre à la CCSPL, donc : **ABSTENTION**

2. Délégation de service public pour la mise en valeur des missions d'office de tourisme communal et l'exploitation du Centre des Congrès de Pornichet – Approbation de la convention de délégation de service public avec la SPL *Pornichet, La Destination* – Autorisation de signature – *pages 3 à 67* (Rapporteur RAHER)

Opération de gestion de la responsabilité de la majorité, PCV ne disposant pas d'information récente ni synthétique au-delà de l'année exceptionnelle 2020 (doublement des recettes grâce « *aux mesures nationales de soutien* », donc **ABSTENTION.**

3. Budget annexe « Energies Renouvelables » – Clôture du budget annexe – *page 68* (Rapporteur Monsieur RAHER)

Opération de gestion de la responsabilité de la majorité, donc **ABSTENTION**

4. Front de Mer – Tranche 1 de l'opération d'aménagement et d'équipement – Convention financière de fonds de concours entre la CARENE et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature – *pages 69 à 73* (Rapporteur Monsieur RAHER)

Prenant acte de la réalisation du projet, favorable à la recherche de financement extra-municipal, donc **POUR**

5. Acquisition de véhicules légers neufs ou d'occasion particuliers et utilitaires – Constitution d'un groupement de commandes entre la CARENE et les Villes de Saint-Nazaire, Donges, Pornichet, Saint-Joachim et Saint-Malo-de-Guersac – Approbation et autorisation de signature – *pages 74 à 79* (Rapporteur Monsieur RAHER)

Favorable, en règle générale au groupement de commande, il est cependant intéressant de rappeler que c'est un groupement de commande CARENE encore piloté par la ville de St Nazaire et non par la CARENE elle-même... **POUR**

6. Fourniture de produits d'entretien et de consommables et acquisition de machines de nettoyage – Constitution d'un groupement de commandes entre la CARENE et les Villes de Saint-Nazaire, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, la SILENE et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation et autorisation de signature – *pages 80 à 85* (Rapporteur Monsieur RAHER)

POUR (idem délibération n°5)

7. Affectation du produit de la vente des concessions funéraires au CCAS de Pornichet – *page 86* (Rapporteur Monsieur RAHER)

Suite à ma question en commission finances et affaires générales, « *Pourquoi faire ce choix maintenant ?* », vous m'avez expliqué que suite au départ en retraite d'un agent de l'Etat Civil, vous mettiez en place une nouvelle organisation interne. Pourriez-vous nous rappeler la raison de fond : pourquoi 1/3 des recettes est reversé au CCAS ?

POUR

8. Conception et réalisation d'une desserte énergétique par Géothermie de Minime Importance (GMI) et solaire des bâtiments du groupe scolaire du Pouligou – Lancement des études préalables – Convention de mise à disposition de service – Demande d'aide fonds chaleur – Approbation et autorisation de signature – *pages 87 à 103* (Rapporteur Monsieur RAHER)

En juin dernier, en introduction du CM, vous nous aviez fait un point d'information sur la consommation énergétique des bâtiments communaux. Faire cette demande d'aide financière va dans le bon sens si elle est couplée avec une étude de travaux d'isolation pour réduire les pertes énergétiques de ce bâtiment (*poste le plus élevé après la salle AUBRY* : plus de 300 000 kWh). **POUR**

9. Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications – *pages 104 à 105* (Rapporteur Mme MARTIN)
ABSTENTION car gestion par l'équipe majoritaire.

10. Contrat d'assurance collective des risques statutaires – Adhésion – *pages 106 à 107* (Rapporteur Mme MARTIN)
Les garanties sont-elles identiques au précédent contrat ? Quelles sont les améliorations obtenues ?
POUR ou ABSTENTION fonction des réponses

11. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modifications – *pages 108 à 112* (Rapporteur Mme MARTIN)
ABSTENTION car gestion par l'équipe majoritaire

Aménagement, urbanisme et cadre de vie

12. Etudes et travaux pour la création d'ouvrages publics de gestion des eaux pluviales urbaines sur le boulevard des Océanides et le parvis des Océanes – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CARENE et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature – *pages 113 à 119* (Rapporteur Monsieur ALLANIC)
La demande de transfert de maitrise d'ouvrage de la CARENE à la ville est cohérente dans ce dossier. Si la maitrise d'œuvre est assurée gratuitement par la ville, néanmoins cette dernière devra assumer les risques. Sa responsabilité étant engagée, doit-elle alors souscrire une assurance aux frais des Pornichétins ? Le montage n'est pas clair : responsabilité de la commune assumée gratuitement (art.6 & 7), assurance à sa charge ; si l'assurance doit être payée par la ville, pouvez-vous encore modifier ce contrat et demander à la CARENE soit de couvrir les risques, soit de rembourser les frais d'assurance ?
POUR ou ABSTENTION fonction des réponses

13. Convention pour la fourniture et la pose d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques inférieur à 22 KVA « hors schéma directeur » dans le cadre d'un transfert de compétence entre Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE 44) et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature – *pages 120 à 124* (Rapporteur Monsieur ALLANIC)
Les 2 bornes sont déjà posées ! Pourquoi nous présenter cette délibération si tard ? La commune finance l'investissement et la convention n'indique pas comment est encaissé et réparti le paiement de l'électricité fournie.
ABSTENTION

Famille et solidarités

14. Multi-accueils – Tarif horaire fixe pour l'année 2023 – Fixation – *page 125*
(Rapporteur Madame TESSON) POUR

15. Multi-accueils – Modifications du règlement intérieur – Approbation – *pages 126 à 137*
(Rapporteur Madame TESSON) POUR

Culture, animation, sport et vie associative

16. Pornichet Déam'bulle 2023 – Définition des tarifs – Approbation – *pages 138 à 139*
(Rapporteur Monsieur GUGLIELMI) ABSTENTION (gestion par l'équipe majoritaire.)

17. Pornichet Déam'bulle 2023 – Convention de partenariat entre l'association BD Pornichet et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature – *pages 140 à 145*
(Rapporteur Monsieur GUGLIELMI) ABSTENTION (convention assez floue)

18. Women's Cup 2023 – Convention de partenariat entre l'Association pour la Promotion de la Course Croisière (APCC), la SA du port de plaisance de Pornichet - La Baule et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature – *pages 146 à 149* (Rapporteur Monsieur DONNE) POUR

19. Projet « Silver Waves » – Candidature de la Ville de Pornichet avec d'autres partenaires européens à l'appel à projet européen Espace Atlantique relatif aux activités nautiques pour les personnes âgées – Approbation – *pages 150 à 152* (Rapporteur Monsieur DONNE) POUR

Décisions L2122

1/ Administration générale

2/ Finances

3/ Marché de service, de fourniture et de prestations intellectuelles

n°2022-462 Œuvre picturale sur le blockhaus de Congrigoux : 9333€ . Qui a été associé à ce choix : riverains, associations ? Quel thème ?

4/ Etudes et travaux

5 décisions concernant le cinéma la 2022-435, 436, 446, 449 et 495 ! Est-ce que toutes ces décisions rentreront dans l'enveloppe de l'autorisation de programme ?

n°2022-435 ...clause butoir 13,5% du montant initial

n°2022-436 ... ----- 7% -----

n°2022-446 ...+ value 3,552,22 € TTC

n°2022-449 ... 85 920 € reprise charpente

n°2022-495 ...+ value 42721,20 € TTC

n°2022-478 et 479 Chaudières : quel type d'énergie, à l'heure de la transition énergétique ?

5/ Culture

6/ Patrimoine

Conclusion :

Dix-neuf points à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, essentiellement relatifs à la gestion courante, relevant de la responsabilité de l'équipe majoritaire. Les décisions qui engagent la politique à long terme de la commune ne sont pas accompagnées dans la note de synthèse d'explications claires et pédagogiques. Les conventions annexées manquent souvent de rigueur et de clarté : c'est le résultat d'un mélange, par commodité, des moyens Commune-CARENE ou bien Commune-Délégués. Les rôles de chacun doivent être définis dans l'intérêt des Pornichétins. Contrairement à celle d'une entreprise ou d'une boutique, la gestion d'une commune s'évalue plutôt par la prise en compte des intérêts des habitants que des seules considérations financières...